

COMMUNE DE DINTEVILLE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7  
Nombre de membres en exercice : 5  
Nombre de membres présents : 4  
Nombre de suffrages : 4

Convocation du 1<sup>er</sup> février 2019

L'an deux mil dix neuf le huit février à 20 h 30 mn, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice, sauf :

Absente : Madame Delphine ROYER ayant donné pouvoir à Monsieur Claude ROYER

Madame Antoinette de LA VILLE BAUGÉ a été désignée comme secrétaire de séance

**OBJET :**

**CHOIX D'UN MODE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets sommaires d'assainissement collectif et non collectif (individuel) réalisées par le bureau d'études SOLEST dans le cadre des études relatives au plan de zonage d'assainissement réalisées par la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F).

Le Conseil Municipal, après avoir étudié et comparé les deux projets proposés pour la commune, décide :

-de **refuser** le projet d'assainissement collectif pour les raisons suivantes

- ↳ -les finances communales ne permettent pas la réalisation de tels travaux,
- ↳ -d'autre part, plusieurs habitations sont déjà aux normes et d'autres sont en cours pour s'y mettre ;
- ↳ - il restera donc moins de 80 % d'habitations qui pourraient se raccorder au réseau d'assainissement collectif, ce qui pourrait priver la commune de l'obtention de subventions.

-d'**opter** pour l'assainissement non collectif en laissant le soin aux habitants concernés de se mettre aux normes en fonction des obligations légales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire : Claude SILVESTRE



27 FÉV 2019